

Procédure d'inscription pour les citoyens français

1. Déposer une demande d'admission

Documents à joindre au formulaire d'admission ci-joint :

- a. Équivalence de vos études effectuées hors Québec www.immigration-quebec.gouv.qc.ca
ou preuve de vos études secondaires françaises.
- b. Passeport français valide. (Ce dernier doit être valide pour toute la durée de la formation)

2. Réussir le test d'admission auquel vous serez convoqué s'il y a lieu.

3. Si vous êtes admis et près avoir reçu notre réponse par écrit, vous devrez vous procurer :

- a. Un certificat d'acceptation du Québec (délivré par le gouvernement du Québec) pour le niveau d'études secondaires professionnelles.
- b. Un permis d'études valide ou la preuve de renouvellement s'il y a lieu (délivré par le gouvernement du Canada).
- c. Un permis de travail COOP/stage, obligatoire pour les stages inclus au programme (délivré par le gouvernement du Canada).

En vertu de l'entente entre la France et le Québec, vous serez exempté des frais de scolarités exigés pour les étudiants étrangers.

Pour toutes questions supplémentaires, veuillez-vous présenter à une de nos séances d'information :

Mercredi – 19h00

Jeudi – 13h30

